



**Le 11 décembre 2019**

### TABLE DES MATIÈRES

#### IMMUNISATION

M. McKee

L'hon. M. Higgs

M. McKee

L'hon. M. Higgs

M. McKee

L'hon. M. Cardy

M. McKee

L'hon. M. Cardy

M. McKee

L'hon. M. Cardy

#### TOURISME

M. J. LeBlanc

L'hon. M. Gauvin

M. J. LeBlanc

L'hon. M. Gauvin

M. J. LeBlanc

L'hon. M. Gauvin

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

### BÂTIMENTS

M. Horsman

L'hon. M. Higgs

M. Horsman

M. Horsman

L'hon. M. Higgs

M. Horsman

M. Horsman

L'hon. M. Higgs

L'hon. M. Higgs

### PONTS

M. Austin

L'hon. M. Oliver

M. Austin

L'hon. M. Oliver

### BÂTIMENTS

M<sup>me</sup> Mitton

L'hon. M. Higgs

### INONDATIONS

M<sup>me</sup> Mitton

L'hon. M. Carr

### PERSONNEL INFIRMIER

M. D'Amours

L'hon. M. Holder

M. D'Amours

L'hon. M. Flemming

M. D'Amours

L'hon. M. Flemming

### ÉTUDIANTS

M. C. Chiasson

L'hon. M. Cardy

[Traduction]

### IMMUNISATION

**M. McKee** (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, nous croyons que l'ajout, au projet de loi 11, de la disposition de dérogation va trop loin. La disposition de dérogation prive les gens de leurs libertés et droits individuels au titre de la *Charte des droits* et de la *Loi sur les droits de la personne*. Cela ne s'est jamais produit au Nouveau-Brunswick, et nous ne pensons pas que cela devrait se produire maintenant.

Nous ne sommes pas les seuls à penser ainsi, Monsieur le président. Le *Globe and Mail* est intervenu en suggérant que la disposition pourrait empirer la situation, et le *National Post* a fait valoir un point semblable en disant que les personnes opposées à la vaccination ont fait du Nouveau-Brunswick leur principal terrain de bataille, ce qui est une conséquence inattendue. Le ministre se réjouit peut-être de l'attention qui en découlera, mais nous préférierions simplement faire vacciner plus d'enfants, Monsieur le président.

Ma question s'adresse au premier ministre. Retirera-t-il la disposition de dérogation et laissera-t-il la Chambre voter sur un projet de loi amendé relatif à la vaccination?

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Je vous remercie de la question. Je pense que l'objectif de l'exercice sur la vaccination est de reconnaître son importance pour nos élèves et la santé des personnes dans nos écoles, et c'est la raison pour laquelle il s'agit d'un vote libre. Lorsqu'un projet de loi est soumis à un vote libre à l'Assemblée législative, comme c'est le cas aujourd'hui, n'importe qui à la Chambre peut l'amender. Je pense que, à mesure que nous poursuivons le débat sur la politique de vaccination... Le projet de loi a été présenté, et tout le monde ici peut proposer de l'amender. Je présume que, si le député d'en face y croit tant, le Parti libéral proposera alors justement des amendements sur lesquels nous voterons ensuite, Monsieur le président. Il s'agit d'un vote libre. Il en va de notre conscience. Il en va de la santé de nos enfants, et nous devrions traiter la question, non pas comme un enjeu politique, mais comme un enjeu de santé auquel nous devons répondre. Merci, Monsieur le président.

**M. McKee** (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, il s'agit d'un enjeu politique et d'une question un peu épineuse pour le gouvernement. Le premier ministre a dit qu'il avait reçu un avis juridique selon lequel la disposition doit être incluse ; or, il a déjà déposé un projet de loi, sans disposition de dérogation, qui est mort au Feuilleton. L'avis juridique qu'il a reçu a-t-il changé? Je demande ceci au premier ministre : Est-il prêt à déposer à l'Assemblée législative l'avis juridique qu'il a reçu?

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, cela est un fait. Nous avons effectivement reçu l'avis juridique selon lequel une disposition de dérogation est nécessaire pour régler toutes les questions liées aux droits de la personne. Vous savez, les opinions divergent en la matière dans le domaine juridique, mais je pense que personne ne serait surpris de constater des divergences d'opinions sur le plan juridique. Toutefois, nous avons déposé le projet de loi afin de respecter les exigences de la loi et l'avis de notre Cabinet du procureur général, car c'est ce que nous faisons en tant que gouvernement.

Je reviens de nouveau sur la politique. Nous avons présenté un projet de loi. Les projets de loi se font habituellement amender, et je dirais que tout parti représenté ici peut proposer un amendement. Il s'agit d'un vote libre, et nous voterons sur le projet de loi. Le résultat sera ce qu'il sera.

Quant à l'avis juridique, il pourrait effectivement être mis à disposition, mais ce serait... Notre projet de loi tient compte de l'avis que nous avons reçu. Merci beaucoup.

**M. McKee** (Moncton-Centre, L) : Je déduis donc que l'avis a changé, car le projet de loi présenté lors de la dernière session ne contenait pas la disposition de dérogation. Or, nous sommes saisis du même projet de loi qui, aux fins de dépôt, a dû être révisé et approuvé par le Cabinet du procureur général. J'en conclus donc que l'avis a changé, mais je sais que le premier ministre a dit plus tôt que l'avis émanant du Cabinet du procureur général avait changé et qu'il avait maintenant besoin de procéder ainsi.

Lorsque le Comité de modification des lois a été saisi de la question, Monsieur le président, les responsables de l'éducation n'ont pas été en mesure de fournir des données concernant le nombre d'enfants vaccinés ni de déterminer si nous avons atteint l'immunité de groupe dans la province. Monsieur le président, voici ce que je demande au premier ministre : Des progrès ont-ils été réalisés au sujet des données permettant de savoir où nous en sommes sur le plan de l'immunité de groupe, et des régions de la province ont-elles des taux de vaccination plus faibles? Merci.

**L'hon. M. Cardy** (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, je remercie le député d'en face de me donner l'occasion de répondre à une question liée à un sujet qui suscite manifestement beaucoup d'attention. J'abonde dans le sens des observations du premier ministre sur le fait que, afin d'obtenir l'appui de tous les partis, je suis tout à fait ouvert à discuter avec les parlementaires des façons d'améliorer le projet de loi. J'ai eu de bonnes discussions sur des questions comme la sensibilisation aux vaccins dans les écoles, laquelle a été soulevée par des parlementaires, ainsi que d'autres questions. Créons à cet égard un processus axé sur la collaboration pour que le Nouveau-Brunswick soit à l'avant-garde d'un problème de santé publique qui monopolise en ce moment l'attention des médias à l'échelle mondiale.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

En ce qui concerne les rapports, le député a mentionné les audiences du comité qui s'étaient tenues durant l'été, de même que des faits et des chiffres. Bien sûr qu'un douzième de l'effectif de nos écoles se compose chaque année de nouveaux élèves, cela va de soi, et, pour des raisons bureaucratiques évidentes, pendant plusieurs mois après la rentrée scolaire, nous ne pouvons pas obtenir le dossier d'immunisation de ces élèves pour savoir s'ils ont reçu leurs vaccins obligatoires. Je me ferai un plaisir de fournir des chiffres à jour aux parlementaires intéressés. Venez simplement me trouver quand vous voudrez en discuter. C'est avec plaisir que je communiquerai les renseignements. Merci beaucoup.

**M. McKee** (Moncton-Centre, L) : Nous commençons aussi à voir un certain nombre d'experts s'exprimer sur la question et se demander s'il s'agit de la bonne approche pour le Nouveau-Brunswick. Nous parlons de personnes, comme nous, qui sont très favorables aux vaccins et qui souhaitent que plus d'enfants se fassent vacciner. La D<sup>re</sup> Noni MacDonald est l'une des plus éminentes pédiatres du pays et l'une des principales défenseuses de la vaccination. Selon elle, la mesure législative est une approche peut-être trop simple, et il faudrait plutôt accroître la sensibilisation et les ressources.

Le ministre appuie-t-il cette observation sur la sensibilisation et les ressources? Si oui, s'engagera-t-il à fournir les ressources nécessaires pour que la mesure législative et la politique soient surveillées et appliquées et que les gens soient informés des avantages de la vaccination?

**L'hon. M. Cardy** (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Je remercie le député d'en face de la question. Là encore, je serai très content de travailler avec les parlementaires sur de tels éléments. Toutefois, je dirais qu'il faut une démarche à deux volets parce que la sensibilisation aux vaccins ne suffit manifestement pas.

J'ai bel et bien lu les observations de la D<sup>re</sup> MacDonald et d'autres personnes. Néanmoins, nous sommes conscients de traverser un moment difficile ; en effet, les experts en santé publique du monde entier sont à l'heure actuelle aux prises avec des flambées de rougeole, qui causent bel et bien des morts dans des pays comme la Suisse, et, bien sûr, d'horribles épidémies sévissent à Samoa, où des douzaines d'élèves ont connu une fin prématurée en raison des mouvements anti-vaccination.

Il n'est plus question de simplement rappeler aux gens l'importance de la vaccination, dont nous avons toujours su l'importance. Il est question d'une nouvelle menace posée par un groupe organisé de personnes, financé par des milliardaires, qui diffusent des renseignements erronés pour des raisons que je leur laisserai exposer, comme elles l'ont sûrement déjà fait dans leurs nombreux messages auprès d'un grand nombre des parlementaires.

Nous devons nous assurer d'avoir pour mandat à la fois de protéger nos enfants et de sensibiliser les gens à ce qui explique l'importance de la vaccination. Chaque fois que vous

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

parlez de faire d'une question un mandat, je prends cela très au sérieux. Nous ne voulons pas restreindre les libertés. Nous voulons protéger nos enfants. Merci, Monsieur le président.

**M. McKee** (Moncton-Centre, L) : La directrice du Centre for Vaccine Preventable Diseases de la University of Toronto s'est aussi prononcée sur la question. Elle souhaite, comme la plupart d'entre nous, que plus d'enfants se fassent vacciner, mais elle s'est dite préoccupée par le fait qu'une démarche autoritaire fondée sur la disposition de dérogation puisse accroître la méfiance à l'égard du gouvernement et, surtout, à l'égard des responsables de la santé. Quelle réponse le ministre apporterait-il à la question soulevée?

**L'hon. M. Cardy** (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Je remercie le député de la question. En effet, nous sommes à l'avant-garde d'une nouvelle discussion sur un domaine de la santé publique. Je crois que, il y a 10 ans, la plupart d'entre nous n'auraient même pas pu imaginer avoir cette conversation.

Il existe en fait différents avis, dont celui que vient de mentionner le député d'en face. Je l'ai lu. J'ai beaucoup entendu parler de préoccupations concernant le recours à la disposition de dérogation. C'est pourquoi je me réjouis à l'idée d'engager une discussion avec les parlementaires sur les manières de nous assurer d'avoir un mandat en matière de vaccination et un projet de loi sur la sensibilisation aux vaccins qui protège convenablement les enfants dans nos écoles.

N'oublions pas que c'est de cela que nous parlons. Nous avons parlé d'enjeux liés aux droits, par exemple. J'ai parlé aujourd'hui à de nombreux parents au Nouveau-Brunswick dont les enfants ne pouvaient pas aller à l'école parce qu'ils sont immunodéprimés en raison d'un cancer ou d'autres maladies. Ils ne peuvent pas aller à l'école en raison des préoccupations soulevées à l'égard des enfants non vaccinés recensés dans les classes qu'ils fréquenteraient. Nous prendrons position et protégerons les droits des enfants vulnérables en question, et nous travaillerons de concert avec les parlementaires. J'ai hâte de travailler avec tous les parlementaires. Adoptons un projet de loi qui protège les enfants et allons de l'avant en ce qui a trait aux mandats en matière de vaccination. Merci, Monsieur le président.

## TOURISME

**M. J. LeBlanc** (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, L) : Monsieur le président, le budget de capital de cette année contient d'autres mauvaises nouvelles pour le tourisme. Il s'agit d'une des vraies possibilités de croissance économique au Nouveau-Brunswick, mais, malheureusement, le gouvernement actuel ne le comprend tout simplement pas.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

Plus tôt cette année, nous avons constaté une réduction énorme au chapitre du tourisme, ce qui nous empêchera de faire concurrence à la Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard pour obtenir des revenus du tourisme. Le budget de capital déposé hier prévoit maintenant d'autres réductions. Dans l'ensemble, ces réductions atteignent 3 millions de dollars du budget de capital du ministère et comprennent presque 6 millions au titre de l'infrastructure stratégique. Le ministre dirait-il aujourd'hui à la Chambre où ces réductions se feront sentir et comment cela aidera la province à faire croître son industrie touristique?

[Original]

**L'hon. M. Gauvin** (Shippagan-Lamèque-Miscou, vice-premier ministre, ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, ministre responsable de la Francophonie, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Merci pour la question. Écoutez, pour ce qui est du budget de capital, c'est ce qui a été proposé pour cette année. Toutefois, il y a toujours de l'argent que nous gardons de côté si jamais apparaissent des projets viables ou des investissements nécessaires.

Par exemple, l'année passée, dans la circonscription du député de Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, nous avons travaillé à sa première priorité. C'était un projet qui n'était pas prévu au début, mais nous avons trouvé que c'était une bonne idée, et cela a fonctionné. Il y a eu 67 000 personnes de plus.

Donc, s'il y a des projets que nous croyons viables, nous allons les appuyer. Cependant, une chose que nous ne ferons pas, ce sera de promettre des millions avant d'avoir les projets. Merci, Monsieur le président.

**M. J. LeBlanc** (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, L) : Comme le pont, Monsieur le président.

Comme nous l'avons vu dans le plan de quatre ans, des réductions massives sont proposées dans le budget de capital pour les quatre prochaines années.

[Traduction]

Comme nous le savons, la province possède et exploite un certain nombre d'installations touristiques, de la plage Parlee dans ma circonscription au parc de l'anse Herring, dans le comté de Charlotte, en passant par Mactaquac et le mont Carleton, pour n'en mentionner que quelques-unes. Auxquelles de nos attractions touristiques les réductions nuiront-elles?

[Original]

**L'hon. M. Gauvin** (Shippagan-Lamèque-Miscou, vice-premier ministre, ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, ministre responsable de la Francophonie, PC) : Aucune, Monsieur le président. Merci beaucoup.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

[Traduction]

**M. J. LeBlanc** (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, L) : Nous devons attendre de voir et nous nous souviendrons de la réponse.

Hier, le ministre du Tourisme s'est vanté aux gens des médias d'être spécial. Il s'est vanté dans la rotonde d'avoir obtenu une infime fraction des fonds qu'il faudra pour bel et bien commencer les travaux de construction d'un nouveau pont à Lamèque. Il semble que la concession accordée au sein du Cabinet était d'abandonner encore une fois le ministère du Tourisme. Tout semble être centré sur la survie politique du ministre. Quand commencera-t-il à défendre l'industrie touristique de la province?

[Original]

**L'hon. M. Gauvin** (Shippagan-Lamèque-Miscou, vice-premier ministre, ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, ministre responsable de la Francophonie, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je sais que la prière est terminée, mais...

[Traduction]

Ô, mon Dieu.

[Original]

Je ne peux pas croire que quelqu'un puisse penser qu'on ferait quelque chose comme cela. Pour faire une pareille déclaration, cela veut dire que le député d'en face ferait quelque chose comme cela.

Jamais n'allons-nous utiliser l'argent destiné au tourisme pour payer autre chose. Encore une fois, oui, le pont de Shippagan va aider le tourisme, car nous avons besoin d'infrastructures en bon état. Toutefois, pour ce qui est des budgets destinés au tourisme, je vous garantis que nous appuierons les projets qui sont viables. Cependant, il y a une chose que nous ne ferons pas : Nous n'allons pas lancer l'argent avant le temps.

[Traduction]

## BÂTIMENTS

**M. Horsman** (Fredericton-Nord, L) : Monsieur le président, j'ai été très déçu de ne voir aucune mention de l'édifice du Centenaire dans le budget de capital présenté hier. En raison des politiques à courte vue du gouvernement actuel, l'édifice qui était appelé à devenir un joyau du centre-ville défigure aujourd'hui notre capitale. En ce qui concerne le



# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

budget de capital, le gouvernement ne semble pas faire ce qui convient pour relancer le projet qui aurait fait économiser des millions de dollars aux contribuables et créé de 800 à 1 000 emplois à temps plein.

Quatre ministres représentent la région de la capitale. Pourquoi ne prennent-ils pas position à cet égard? Le ministre aurait-il l'obligeance de faire le point à la Chambre sur la situation que vous avez créée concernant la verrue située à un coin de rue de l'Assemblée législative?

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense que nous avons été clairs au début. Nous avons considéré des projets, notamment des projets viables. Le gouvernement précédent avait laissé un bâtiment vacant sans véritable plan. Les gens de l'ancien gouvernement se sont bornés à dire qu'ils trouveraient une solution. Aucun véritable plan n'était prévu. L'édifice du Centenaire était simplement accessoire.

J'ai le plaisir de dire aujourd'hui qu'il y a un plan. Une annonce sera faite sous peu, et ce, je dirais, avant Noël. Il s'agit d'un véritable plan. Il s'appuie sur les actifs présents dans la ville, car nous nous employons à encourager le secteur privé à participer au renforcement de notre économie. Nous souhaitons que les contribuables paient moins parce qu'ils ont déjà suffisamment contribué. Or, les personnes regroupées là-bas n'arrivent pas à le comprendre.

**M. Horsman** (Fredericton-Nord, L) : Nous avons bel et bien un plan et nous y avons déjà consacré 16 millions de dollars des contribuables, somme que les gens du gouvernement viennent de gaspiller. De plus...

(Exclamations.)

**Le président** (l'hon. M. Guitard) : À l'ordre.

**M. Horsman** (Fredericton-Nord, L) : Le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux s'est tenu fièrement debout au moment de l'annonce, à l'aéroport de Fredericton. Encore une fois, nous avons un plan qui était en cours d'exécution.

Qu'en est-il du processus d'appel d'offres? Un promoteur local a rendu publics les détails de sa soumission pour l'édifice, en partie parce qu'il était frustré que la province n'ait pas fait avancer le projet. Il se pourrait que d'autres soumissionnaires se demandent ce qui se passe. Pourquoi tout se passe-t-il lentement? Le projet a déjà coûté des dizaines de millions de dollars aux contribuables en frais d'annulation. Que fait-on à cet égard? N'y a-t-il rien qui sera fait concernant le projet? Merci.

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense que je viens de répondre à la

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

question. Cependant, savez-vous ce qui diffère dans le processus d'appel d'offres? Je n'y suis pas mêlé. Voilà en quoi le processus diffère. Nous le laissons suivre son cours, et que le meilleur soumissionnaire l'emporte. C'est l'objectif, car voilà où réside la différence.

Quand les parlementaires en question parlent d'un plan, il s'agit d'un plan bien particulier axé sur un point de ralliement du gouvernement précédent, qui consistait à dire : Quel montant pouvons-nous dépenser et à quelle fin, et à quelle vitesse pouvons-nous imposer les contribuables et leur refiler la facture? Le plan se limitait à créer des emplois en imposant davantage. Il s'agissait d'un piètre plan.

**M. Horsman** (Fredericton-Nord, L) : Eh bien, Monsieur le président, il s'agissait d'un excellent plan, qui aurait fait économiser plus de 240 millions de dollars aux contribuables du Nouveau-Brunswick.

(Exclamations.)

**M. Horsman** (Fredericton-Nord, L) : Non, le premier ministre ne se mêle pas du processus parce que celui-ci ne vise pas sa circonscription.

Le promoteur local a rendu publics les détails de sa soumission et il ne prévoit pas de nouveau palais de justice dans ses plans. Comme la procureure générale le sait bien, le palais de justice de Fredericton pose de multiples problèmes. Il se dégrade. Il n'est pas sécuritaire, et il faut un nouveau palais de justice. Voici ma question : Des fonds sont-ils prévus dans le budget de capital pour le nouveau palais de justice à Fredericton? Si nous n'obtenons pas de réponse directe à la question, nous ne pouvons que présumer que la réponse est non. Qu'en est-il au juste, Monsieur le président?

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, nous travaillons sur la question du palais de justice. Cependant, savez-vous ce qu'il en est? Il ne s'agit pas de dire : Ah, vous avez obtenu un palais de justice, alors j'en veux un ; nous en aurons un autre.

Voilà qui ressemble à l'approche suivie pour Cannabis NB. L'approche... Combien de magasins voulons-nous dans la province? Eh bien, Cannabis NB a dit 13 magasins ; non, disons plutôt 20 magasins parce qu'il m'en faut un là et un autre là-bas. Voilà pourquoi l'organisme se trouve aujourd'hui dans une situation fâcheuse.

Nous travaillons avec le Cabinet du procureur général. Nous travaillons avec les juges. Nous cherchons une solution pour le palais de justice qui convienne au Nouveau-Brunswick et à la province. Cependant, savez-vous ce qu'il en est?

(Exclamations.)

**Le président** (l'hon. M. Guitard) : À l'ordre.



# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Il s'agit d'une solution qui convient à Fredericton et à la région, en ce sens qu'elle répond aux exigences de la région.

Un élément innovant n'est jamais ressorti de l'autre côté de la Chambre, sauf que les gens ont dit : À quelle vitesse puis-je dépenser l'argent? C'est le seul programme que les gens de l'ancien gouvernement n'aient jamais eu. En ce qui concerne les économies de 240 millions de dollars, nous l'avons répété à maintes reprises : Le budget a augmenté, disons, de 15 %, soit 1 milliard, sans aucun résultat à l'appui. Nous avons découvert le pot aux roses. L'argent était sans cesse investi sans aucun rendement. Un nouveau shérif est en place maintenant.

## PONTS

**M. Austin** (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Monsieur le président, le budget de capital prévoit une baisse importante du financement des infrastructures du MTI au cours de deux prochaines années, ce qui nuira à la capacité de faire en temps opportun les réparations nécessaires sur nos routes et nos ponts. Une réduction de 41,8 millions de dollars n'augure rien de bon pour ce qui est de mettre à niveau nos ponts et nos routes selon les normes habituelles, à moins, bien sûr, d'être le représentant spécial de Shippagan et le seul député progressiste-conservateur sur la Côte-Nord. Dans ce cas, vous obtenez le 1 million de dollars dont vous avez besoin.

Toutefois, le pont dans ma circonscription, à Chipman, où une seule voie est ouverte, comme le pont Centennial et d'autres ponts de la province, a besoin d'être remis en état. Le ministre des Transports et de l'Infrastructure expliquerait-il comment le ministère prévoit réparer en temps opportun les actifs essentiels en question, compte tenu du manque à gagner de 41,8 millions de dollars sur deux ans?

**L'hon. M. Oliver** (Kings-Centre, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Merci, Monsieur le président. À l'intention du député, j'aimerais certainement aborder la situation dont il parle. L'année dernière, il était évident, lorsque nous avons déposé notre budget de capital, que nous devions prendre des décisions — des décisions très difficiles, en fait — pour que nos créanciers ne révisent pas à la baisse notre cote de crédit. Nous avons accompli cela et nous essayons de redresser la situation dont nous avons hérité.

Toutefois, j'examinerai le budget de capital de cette année. Nous examinons les projets que le député a mentionnés et d'autres, et je fournirai certainement des renseignements additionnels plus tard aujourd'hui. Toutefois, je vois notre budget de capital... Si vous examinez le budget que le ministre des Finances a déposé hier, en réalité, notre budget des infrastructures a augmenté par rapport à l'année dernière ; nous pouvons donc assurer la réalisation de certains projets que nous estimons nécessaires. Nous les réaliserons cette



# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

année. Nous obtenons des résultats, voilà ce que nous faisons, c'est-à-dire que nous faisons ce qui s'impose.

**M. Austin** (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Eh bien, Monsieur le président, les gens du gouvernement obtiennent certainement des résultats si l'on est un député conservateur de Shippagan et qu'on est spécial. Vous obtiendrez des résultats grâce à 1 million de dollars de plus. Toutefois, le fait est que des ponts de l'ensemble de la province ne sont pas remis en état. Il me vient à l'esprit deux ponts à Coles Island où une seule voie est ouverte depuis un grand nombre d'années. Je pense au pont à Chipman. Je parle du pont Centennial à Miramichi.

De nombreuses infrastructures tombent en ruine autour de nous, et une réduction de 41,8 millions de dollars sur deux ans ne permettra pas de les remettre en état. Donc, à moins de tous déménager à Shippagan et d'utiliser le pont qui, selon le député de la région, doit être réparé, je suppose que nous sommes tous laissés pour compte. Le ministre répétera-t-il ce qu'il prévoit faire pour les autres ponts et le reste des infrastructures de la province qui ont désespérément besoin d'être remis en état malgré le manque à gagner de 41,8 millions de dollars?

**L'hon. M. Oliver** (Kings-Centre, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Je vous remercie encore une fois, Monsieur le président. À l'intention du député, je dois demander s'il a écouté ma dernière observation. Nous n'avons pas réalisé de compressions cette année. En fait, des augmentations sont prévues dans notre budget des infrastructures. Nous effectuerons des travaux de réparation et nous vous montrerons plus tard aujourd'hui exactement ce que nous faisons en ce qui a trait à nos infrastructures. Je demanderais au député d'attendre, puis il obtiendra certains des renseignements qu'il a demandés. Assurément, nous ferons ce qu'il faut. Nous savons que nous avons des besoins. Nous voulons effectuer les réparations dont nous avons besoin et nous pourrions ensuite poursuivre sur notre lancée dans l'avenir.

[Original]

## BÂTIMENTS

**M<sup>me</sup> Mitton** (Memramcook-Tantramar, V) : Monsieur le président, lorsque le ministre des Finances a déposé le budget d'immobilisations, j'ai été vivement déçue de ne rien voir pour les rénovations à l'Institut de Memramcook. Cet institut est le coeur même de Memramcook et une grande priorité pour les gens de cette localité.

L'importance de cet endroit va au-delà de sa réputation dans la belle vallée. Son importance culturelle est énorme pour le peuple acadien ainsi que pour les gens du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs. Cependant, il n'y a pas que l'aspect historique des lieux qui rend les

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

rénovations prioritaires. La municipalité projette d'en faire un centre communautaire. Et il ne faut pas oublier les locataires, qui veulent y revenir ; mais, personne ne veut signer un bail avant la fin des travaux.

Le gouvernement a déjà investi la moitié du coût des rénovations. Le ministre des Transports et de l'Infrastructure pourrait-il me dire si un certain financement est prévu cette année pour cet important projet d'immobilisations?

[Traduction]

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, conformément aux pratiques du gouvernement précédent, dont nous avons parlé plus tôt aujourd'hui... Il est certain qu'aucun véritable plan n'était prévu pour les 40 millions de dollars destinés à l'Institut de Memramcook. Il ne s'agissait que de ceci : Ah, nous dépenserons l'argent dans l'espoir que tout se passera pour le mieux. La situation n'est pas différente de celle que nous avons observée dans le cas du bâtiment destiné à la cybersécurité. Le gouvernement n'avait pas de véritable plan pour trouver des locataires, Monsieur le président. Nous construirons simplement le bâtiment et changerons de modus operandi. En somme, nous construisons le bâtiment aux frais du gouvernement, puis nous le louons à des gens du gouvernement. Enfin, Monsieur le président, de quel type de plan s'agit-il?

En ce qui concerne l'institut, nous y accordons aussi de l'importance. Nous sommes conscients de son caractère essentiel et nous voulons qu'il serve à des fins utiles pour que le Nouveau-Brunswick et la collectivité en profitent vraiment à long terme. Voilà d'ailleurs l'objectif, Monsieur le président. Nous avons dit à d'autres de nous présenter un plan pour savoir comment nous pourrions concrètement utiliser le bâtiment parce que, depuis des années, les gouvernements qui se sont succédé ont dit qu'ils injecteraient de l'argent sans plan à long terme, Monsieur le président. Nous préparons l'avenir et ne visons pas seulement les prochaines élections. Voilà notre objectif. Menons-le à bien. Dressons un véritable plan. Merci, Monsieur le président.

## INONDATIONS

**M<sup>me</sup> Mitton** (Memramcook-Tantramar, V) : Monsieur le président, l'investissement prévu ne se chiffrait pas à 40 millions de dollars. Il s'élevait plutôt à 27 millions, dont la moitié a déjà été dépensée. Un plan a été dressé de concert avec la collectivité. J'aimerais beaucoup collaborer avec le gouvernement pour le concrétiser. Un plan était prévu.

Ma prochaine question concerne les inondations liées aux cours d'eau douce à Sackville, qui s'aggravent en raison des changements climatiques. La ville de Sackville s'efforce depuis plusieurs années de remédier aux problèmes des inondations en construisant un système

## Questions orales

de bassins de rétention qui retient, à la manière d'une baignoire géante, l'eau douce en cas de fortes pluies, lesquelles se multiplient en raison des changements climatiques.

La ville se heurte à un obstacle parce que le MTI est responsable du drain relié à cette baignoire. Il faut que le MTI remplace un aboiteau pour Sackville afin de permettre l'évacuation des eaux en crue à l'extérieur de la ville. Il s'agit d'une pièce maîtresse du plan de la ville pour prévenir les inondations liées aux cours d'eau douce. Le ministre des Transports et de l'Infrastructure me dirait-il si, au titre du budget de capital de cette année, des fonds sont affectés au remplacement de l'aboiteau qui fait partie d'une infrastructure essentielle qui protège la population du Nouveau-Brunswick?

**L'hon. M. Carr** (New Maryland-Sunbury, ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux, PC) : Je me rends compte que la députée d'en face a demandé au ministre des Transports de parler du budget de capital, mais la question est aussi étroitement liée au travail accompli avec la collectivité au titre du Fonds en fiducie pour l'environnement. Comme le ministre l'a déclaré il y a quelques instants, il diffusera, dans les minutes ou les heures à venir, d'autres renseignements sur le budget de capital. Nous attendrons ces renseignements.

Je me joins à la députée d'en face pour convenir du fait qu'il est important d'atténuer les risques dans nos collectivités. La ville de Sackville n'est en rien différente. De façon générale, la région de Tantramar ne diffère pas sur le plan des besoins éprouvés à cet égard. Notre Secrétariat des changements climatiques a travaillé jusqu'à présent avec plus de 50 collectivités, Monsieur le président, pour les préparer à l'atténuation des effets des changements climatiques et mettre en place leurs plans à cette fin de sorte que nous puissions investir dans l'avenir et aider ces collectivités à réduire les dommages causés par les inondations et tempêtes importantes qui frappent notre province. L'objectif est important pour nous, et je répète que, si la collectivité n'avait pas travaillé avec notre Secrétariat des changements climatiques et notre personnel du Fonds en fiducie pour l'Environnement, un grand nombre de ces initiatives ne verraient pas le jour.

[Original]

## PERSONNEL INFIRMIER

**M. D'Amours** (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, depuis de nombreux mois, le gouvernement actuel est interpellé afin de trouver des moyens pour répondre aux besoins en matière de personnel infirmier dans notre province. L'un des obstacles majeurs qui nous empêchent de convaincre les nouveaux étudiants et étudiantes de se diriger vers cette profession en soins infirmiers est bien certainement l'examen NCLEX, qui, clairement, défavorise les étudiants francophones. Le ministre peut-il

## Questions orales

confirmer quelles actions concrètes prendra son gouvernement en vue de pallier la problématique actuelle?

[Traduction]

**L'hon. M. Holder** (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Merci, Monsieur le président. Je ne suis au courant d'aucune mesure qui défavorise qui que ce soit et je prends certainement note de la question pour l'examiner.

[Original]

**M. D'Amours** (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : La réponse du ministre est un petit peu surprenante. Je pense que, du côté du gouvernement, les ministres devront étudier sérieusement leurs dossiers. Les francophones ne devraient pas être défavorisés lors de l'examen d'entrée dans la profession. Depuis l'arrivée de l'examen NCLEX, en 2015, le taux de réussite des candidats et candidates francophones est nettement à la baisse. Il existe une solution à ce problème qui n'engendre aucun coût ou préjudice pour qui que ce soit. En effet, l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières a conçu un examen permettant d'évaluer les compétences de base, correspondant à la fois à la pratique infirmière et au système de soins de santé canadien. Le ministre aura-t-il des discussions sérieuses afin que cette option puisse devenir celle de l'avenir?

[Traduction]

**L'hon. M. Flemming** (Rothesay, ministre de la Santé, PC) : Je remercie le député d'en face de la question. Vous vous rendez compte, bien sûr, que l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick est un organisme autoréglementé qui encadre la profession infirmière. Ce sont les gens de la profession qui ont choisi de recourir à l'examen NCLEX. J'ai travaillé de concert avec l'Association des infirmières et infirmiers ainsi qu'avec le Syndicat des infirmières et infirmiers. La province a financé la traduction de l'examen et des ressources préparatoires, ce qui est chose faite. Nous nous penchons régulièrement sur la question en collaboration avec l'Association des infirmières et infirmiers ainsi qu'avec l'école à l'Université de Moncton pour faire en sorte que tous les gens du Nouveau-Brunswick soient traités sur un pied d'égalité en ce qui concerne l'examen.

Je remercie le député d'en face. C'est une question légitime. Nous travaillons certainement en ce sens, mais il faut se rappeler que le travail se fait en collaboration avec l'Association des infirmières et infirmiers, qui est l'organisme de réglementation...

**Le président** (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

**M. D'Amours** (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, le ministre de la Santé est directement impliqué dans ce dossier, parce que, actuellement, il évalue la possibilité d'examiner la traduction d'un système qui ne fonctionne pas ici, au Nouveau-Brunswick. Cela fait en sorte que les francophones sont désavantagés et que nous ne pouvons pas aller chercher davantage de personnel infirmier pour notre province. Le ministre est impliqué directement dans cette situation.

L'examen NCLEX est un examen américain qui est préparé pour la population et pour la société américaines. De ce fait, il n'est pas axé sur les contextes de santé canadiens et il ne respecte pas l'approche des soins de santé primaires d'ici ni la pratique infirmière au Canada, qui s'arrime aux soins de santé canadiens. L'Association canadienne des écoles de sciences infirmières a conçu un examen permettant d'évaluer les compétences de base, correspondant à la fois à la pratique infirmière et au système de santé canadien. Le ministre va-t-il continuer à permettre l'utilisation d'un examen américain au lieu d'orienter les efforts vers celui de l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières?

[Traduction]

**L'hon. M. Flemming** (Rothesay, ministre de la Santé, PC) : Merci, Monsieur le président. J'ai rencontré plusieurs membres du personnel infirmier de Vitalité à cet égard, et ils m'ont fait savoir, par écrit, que le plus important obstacle qu'ils rencontraient était l'absence de traduction des ressources préparatoires. J'ai dit : Si c'est le cas, nous rectifierons la situation. Nous faisons traduire les ressources préparatoires. Nous avons dépensé l'argent nécessaire pour le faire en collaboration avec le Manitoba et l'Association des infirmières et infirmiers.

Le député d'en face sait que l'Association des infirmières et infirmiers est autoréglémentée. Le Barreau décide qui peut être avocat. La Société médicale et le Collège des médecins décident qui peut pratiquer la médecine. L'Association des architectes décide qui peut... Le tout doit passer par l'Association des infirmières et infirmiers, c'est-à-dire l'organisme qui régleme l'exercice de la profession d'infirmière et d'infirmier au Nouveau-Brunswick.

Vous avez toutefois soulevé une question légitime. Je me penche sur la question en collaboration avec l'Association des infirmières et infirmiers, et je tiens vraiment à remercier le député d'en face d'avoir soulevé une question très légitime et importante. Merci.



### ÉTUDIANTS

**M. C. Chiasson** (Victoria-La-Vallée, vice-président, L) : Eh bien, Monsieur le président, j'ai en fait plusieurs questions, mais je vais essayer de les combiner. Je pose ma question au ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Dans un reportage récent, une mère a raconté l'histoire douloureuse de son enfant autiste qui avait été confiné à une petite salle d'isolement lorsqu'il est devenu agité. Nous sommes conscients que, dans certains cas, un enfant turbulent doit être sorti de la salle de classe. Ce qui est préoccupant, c'est ce qui s'est passé ensuite.

Le ministre aurait-il l'obligeance d'examiner les procédures et les protocoles concernant la pratique en question pour veiller à ce que le bien-être et la dignité de l'enfant soient protégés et que, dans tous les cas, les parents soient avisés comme il se doit? Le ministre s'engagerait-il en outre à fournir les ressources nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des salles de classe de nature diversifiées que nous voyons ici, dans notre province? Merci, Monsieur le président.

**L'hon. M. Cardy** (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci beaucoup au député d'en face d'avoir soulevé la question importante. Chaque fois que nous entendons des histoires au sujet d'élèves du Nouveau-Brunswick qui connaissent des difficultés, comme celle dont parlait le député et qui a paru dans la presse récemment, je pense que nous compatissons tous à la situation des parents, des élèves concernés et des vaillants membres du personnel enseignant qui sont aussi aux prises avec des problèmes.

Comme le soulève pertinemment le député, des problèmes se posent quant à la composition des classes, à la discipline et au comportement dans la salle de classe et aux enfants ayant des besoins spéciaux, mais qui n'ont pas le soutien qu'il leur faut. Il s'agit d'un élément sur lequel nous pourrions travailler, je l'espère, avec le député et les parlementaires des deux côtés de la Chambre pour trouver les bonnes solutions. Un grand nombre des idées du personnel enseignant se trouvent dans le livre vert que le gouvernement a publié il y a deux ou trois mois.

En ce qui concerne certains détails sur lesquels le député a posé des questions, des directives sont déjà en vigueur afin que les parents soient consultés et participent aux discussions sur les activités en dehors de la salle de classe lorsqu'un enfant se fait sortir de la classe pour des raisons disciplinaires. Je me ferai un plaisir d'examiner la question. Voilà pourquoi j'ai demandé à mon nouveau sous-ministre responsable du secteur anglophone, George Daley, d'examiner la politique 322 qui porte sur l'inclusion scolaire dans les salles de classe pour que nous soyons certains de respecter nos engagements.

**Le président** (l'hon. M. Guitard) : La période des questions est terminée.